



## Droit à des heures au forfait

Par **jerca934**, le **10/12/2014** à **23:14**

bonsoir,

Voici mon pb, je suis embauché au forfait sur une base de 152H. Je commence à 10h et je finis pas avant 19h du lundi au samedi. Je voudrais savoir si j'ai droit à des heures ou à des repos étant donné que sur mon contrat est écrit 35h par semaine (pause de 30 minutes à 14h pour manger). merci pour vos réponses!!!!

Par **P.M.**, le **11/12/2014** à **09:31**

Bonjour,

Une convention de forfait en heures sur la base de 152 h serait ridicule puisqu'elle correspond pratiquement à la durée légale du travail de 151,67 h en moyenne par mois et c'est contradictoire avec la mention de 35 h par semaine...

Les heures supplémentaires de travail effectif de toute façon doivent vous être payées...